

Liste des membres de l'OrTra

Annexe 1 des statuts

I. Membres

art. 5 des statuts

Représentants des employeurs :

- L'Hôpital fribourgeois (HFR)
- le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM)
- l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)
- l'Hôpital Daler
- la Clinique générale
- l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide et des soins à domicile (AFISA)
- l'Association fribourgeoise des institutions spécialisées (INFRI)
- la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises (FCGF)
- les Ligues de santé du canton de Fribourg

Représentants des employés :

- l'Association suisse des infirmières et infirmiers, section Fribourg (ASI)
- AvenirSocial, section Fribourg
- l'Association fribourgeoise des assistant-e-s en soins et santé communautaires (AFDASSC)
- l'Association romande des assistantes médicales (ARAM)
- l'Association fribourgeoise des ASE (AFRASE)

II. Invités permanents

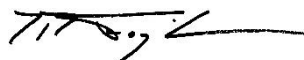
art. 9 des statuts

Représentants des autorités :

- la Direction de la santé et des affaires sociales du Canton de Fribourg
- L'Association des communes fribourgeoises

Représentants des lieux de formation :

- l'Ecole professionnelle santé-social (ESSG)
- la Haute école de santé Fribourg (HEdS)
- la Haute école fribourgeoise de travail social (HES-TS)
- la Croix-Rouge fribourgeoise


Jean-Marc Fonjallaz
Président

Villaz-St-Pierre, le 1^{er} janvier 2026